FRANCE MÉDECINE GÉNOMIQUE 2025

Juin 2023

Note d'infor	mation				
••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	• • • • •
De	mande de réanal	yse ciblée dans			

Un prescripteur peut solliciter la réanalyse des données d'un patient pour lequel un résultat non conclusif a été rendu dans les situations suivantes :

- Nouveaux symptômes pouvant contribuer à réorienter le diagnostic génétique ;
- Diagnostic de la maladie établi chez un apparenté;
- Grossesse en cours ou à venir dans le semestre chez une apparentée du premier ou second degré. Dans cette situation, un délai minimal de 18 mois entre une réanalyse et le dernier compte-rendu est requis.

Toute demande de réanalyse doit être validée à la fois par la RCP-FMG d'amont ayant validé la première prescription et le biologiste responsable du LBM-FMG.

Cette réanalyse conduira à la rédaction d'un nouveau compte-rendu d'analyse par le LBM-FMG.